### COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

### DELIBERATION

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

# SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT Le 15 DECEMBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé: Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Eric BESSENAY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jacques MEILHON, Hugues JEANTET, Mario SCARNA, Michel LAGIER

Pouvoirs: Eric PRADAT donne pouvoir à Renée TORRES, Jean-Claude CORBIN, donne pouvoir à Gérard CROYET, Bernard GUY donne pouvoir à Hugues JEANTET, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Stéfania FLORY donne pouvoir à Claudine ROCHE, Sylvie JERDON donne pouvoir à Pierre GRATALOUP

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Hugues JEANTET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX étus : 29 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE: 8 décembre 2017 DATE D'AFFICHAGE: 28 décembre 2017

## **OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES AU SAGYRC**

-n° 2017/100

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment des 4 alinéas suivants de l'article L211-7 du Code de l'environnement : Création de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

VU la délibération n° CS-2017/21 par laquelle le Conseil syndical a modifié ses statuts afin de faire évoluer le Syndicat en syndicat mixte ouvert,

VU la délibération n° 2017-89 en date du 25 octobre 2017 de la commune de Grézieu La- Varenne approuvant les nouveaux statuts du SAGYRC et maintenant son adhésion au bloc 2 desdits nouveaux statuts,

VU le Code des Collectivités Territoriales régissant l'élection des délégués des Communes et particulièrement les articles L 5211-7 - L5211-8,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

### se portent candidats:

- M.Eric PRADAT, délégué titulaire
- Mmc Laurence MEUNIER, déléguée suppléante

## Au Premier tour de scrutin et suite au dépouillement par :

29 VOIX	POUR
VOIX	CONTRE
VOIX	ABSTENTION

- Mme Laurence MEUNIER, est proclamée déléguée suppléante et M.Eric PRADAT est proclamé délégué titulaire.

FAIT les : jour, mois et an que ci-dessus Ont signé au registre les membres présents

> Bernard ROMER Maire de GREZIZULA VARENNE